

Vital' Assistance Entreprise : Offre Maroc

Bénéficiaires	✓ Collaborateur actif, ✓ son (ses) conjoint(s), ✓ leurs enfants (âgés de moins de 21 ans ou au plus de 25 ans s'ils poursuivent leurs études au Maroc)
Territorialité	Maroc
Circonstances d'intervention	En cas de maladie, d'accident ou décès
Durée de couverture	Annuelle renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance annuelle

ASSISTANCE MEDICALE	
Conseil et orientation médicale par téléphone	Garanti
Transport sanitaire au Maroc	Transport urbain, interurbain, retour au domicile
Caution d'admission dans une unité hospitalière au Maroc	10 000 DH
Proche parent accompagnateur au Maroc	✓ Titre de transport aller/retour ✓ Au Maroc : 500 DH/nuît d'hôtel durant 7 nuits
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Si l'hospitalisation du bénéficiaire doit dépasser 7jrs, ✓ Titre de transport aller/retour ✓ Au Maroc : 500 DH/nuît d'hôtel durant 7 nuits
Visite médicale à domicile	Garantie dans 68 villes : 150 DH à la charge du collaborateur (remboursable auprès de la compagnie d'assurance)
Téléconsultation Médicale	Via audioconférence ou visioconférence au choix de la personne assurée
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport de la dépouille	Garanti depuis le lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation
Formalités administratives liées au transport	Garanties
Accompagnement de la dépouille	Prise en charge d'un titre de transport aller - retour
Participation aux frais funéraires en cas de décès du collaborateur actif	5 000 DHS

Vital' Assistance Entreprise : Monde entier

Bénéficiaires	✓ Collaborateur actif, ✓ son (ses) conjoint(s), ✓ leurs enfants (âgés de moins de 21 ans ou au plus de 25 ans s'ils poursuivent leurs études au Maroc)
Territorialité : Personnes	Maroc et monde entier à l'exception de l'Arabie Saoudite en période de pèlerinage
Circonstances d'intervention	✓ En cas de maladie, d'accident ou décès, pour les personnes assurées ✓ En cas de panne, d'accident ou de vol, pour le véhicule assuré
Durée de couverture à l'étranger	Les garanties d'assistance s'appliquent aux séjours n'excédant pas 90 jours consécutifs

ASSISTANCE MEDICALE	
Transport sanitaire au Maroc et à l'étranger.	Transport urbain Transport interurbain Transport du Maroc vers l'étranger pour les pathologies non traitables au Maroc
Caution d'admission dans une unité hospitalière au Maroc	10 000 DH en cas de maladie ou d'accident
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et hospitaliers <u>d'urgence</u> à l'étranger	✓ Suite à un transfert sanitaire du Maroc vers l'étranger, plafond de 80 000 DH, ✓ Espace Schengen : plafond de 350 000 DH ✓ Monde entier (hors espace Schengen) : plafond de 100 000 DH,
Frais dentaires d'urgence à l'étranger	Prise en charge à hauteur de 1 000 DH
Frais de prolongation de séjour après hospitalisation à l'étranger	900 DH/ nuit pendant 7 nuits
Proche parent accompagnateur au Maroc et à l'étranger	✓ Titre de transport aller/retour ✓ Au Maroc : 500 DH/nuit d'hôtel durant 7 nuits ✓ A l'étranger : 900 DH/nuit d'hôtel durant 7 nuits
Présence auprès de l'assuré hospitalisé Au Maroc A l'étranger	Si l'hospitalisation du bénéficiaire doit dépasser 7jrs, ✓ Titre de transport aller/retour ✓ Au Maroc : 500 DH/nuit d'hôtel durant 7 nuits ✓ A l'étranger : 900 DH/nuit d'hôtel durant 7 nuits
Retour au domicile après hospitalisation au Maroc ou à l'étranger	Prise en charge des frais de retour au domicile du bénéficiaire au Maroc,
Conseil médical par téléphone	Garanti
Visite médicale à domicile	Garantie dans 68villes : 150 DH à la charge du collaborateur (remboursable auprès de la compagnie d'assurance)
Téléconsultation Médicale	via audioconférence ou visioconférence au choix de la personne assurée
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport de la dépouille	Transport de la dépouille depuis le lieu du décès jusqu'au domicile ou au lieu d'inhumation,
Formalités administratives liées au transport	Garanties
Retour des autres membres de la famille	Prise en charge des frais de transport jusqu'au domicile de l'assuré au Maroc
Retour prématuré au Maroc suite au décès d'un proche parent.	Transport aller-retour pour assister aux obsèques

Accompagnement de la dépouille depuis l'étranger	Transport aller-retour d'un seul membre de la famille du défunt
Participation aux frais funéraires en cas de décès du collaborateur	Versement d'une dotation-obsèques de 10 000 DH
ASSISTANCE TECHNIQUE	
Remorquage au Maroc et à l'étranger	Frais de remorquage ou transport depuis le lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche, à hauteur d'un plafond de 1 400 DH au Maroc et à l'étranger
Immobilisation en attente du contact technique (frais d'hôtel)	<u>Au Maroc</u> : 500 DH par nuit et par bénéficiaire pendant 1 nuit, <u>A l'étranger</u> : 900 DH par nuit et par bénéficiaire pendant 1 nuit,
Immobilisation au Maroc	Prise en charge du retour ou continuation de voyage au Maroc, si l'immobilisation dépasse 24H.
Immobilisation inférieure ou égale à 3 jours (frais d'hôtel)	<u>Au Maroc</u> : 500 DH par nuit et par bénéficiaire pendant 2 nuits, <u>A l'étranger</u> : 900 DH par nuit et par bénéficiaire, pendant 3 nuits, avec un plafond de 13 000 DH pour tous les bénéficiaires.
Immobilisation à l'étranger supérieure à 3 jours (garanties non cumulables)	✓ Retour des personnes assurées au domicile au Maroc ✓ Continuation du voyage des personnes assurées à hauteur du montant du retour au domicile) Frais d'hôtel : 900 DH par jour et par bénéficiaire pour 5 nuits, avec un plafond de 13 000 DH pour tous les bénéficiaires
Rapatriement du véhicule immobilisé à l'étranger	Rapatriement vers le concessionnaire ou le garage le plus proche du domicile de l'assuré au Maroc: - Si les bénéficiaires ont été rapatriés - si le véhicule est retrouvé hors état de marche
Envoi des pièces détachées	Envoi des pièces détachées à l'adresse indiquée ou à l'aéroport le plus proche du lieu d'immobilisation du véhicule
Avance de fonds pour la réparation du véhicule à l'étranger	à concurrence de 20 000 DH
Récupération du véhicule au Maroc et à l'étranger.	Un titre de transport aller simple
Abandon du véhicule	Garanti
Envoi de chauffeur afin de récupérer le véhicule immobilisé au Maroc ou à l'étranger	Prise en charge au Maroc et à l'étranger dans le cas où l'abonné ne pourrait aller chercher son véhicule (assuré rapatrié, malade, blessé ou décédé)
Frais de gardiennage	Maroc : 500 DH Etranger : 1 000 DH
Assistance en cas de vol du véhicule à l'étranger	Prise en charge frais de transport pour permettre aux bénéficiaires le retour au domicile
Assistance juridique à l'étranger liée à l'usage du véhicule assuré	Avance de caution pénale : 50 000 DH Paiement d'honoraires : 10 000 DH